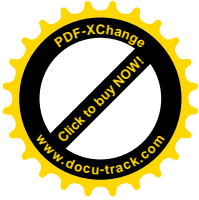




## **9.3. Costumes**



### **9.3.1. Généralités**

- Dans toutes les compétitions de patinage (y compris les entraînements officiels), les costumes, aussi bien des hommes que des femmes, doivent être en harmonie avec le style de la musique. Le costume ne devra occasionner aucune gêne tant pour le patineur, que pour les juges ou les spectateurs.
- Les costumes très décolletés, ou qui découvrent la taille ou le ventre (nombril nu) ne sont pas acceptables en compétition.
- Il y aura pénalité si le costume donne une impression de nudité.
- Les perles, parures de perles ou de "brillants" doivent être solidement cousues afin de ne pas se détacher et gêner les concurrents suivants.
- Les costumes des filles doivent couvrir complètement le "maillot", la culotte, les hanches et le postérieur. Les justaucorps coupés à la "Française", échancrés au-dessus de l'os de la hanche, sont strictement interdits.
- Les costumes des hommes doivent avoir des manches. L'échancrure du costume ne doit pas dévoiler la poitrine, c'est à dire pas plus de 8 centimètres en dessous du col.
- Les tissus transparents qui donnent une impression de nudité ne sont pas autorisés ni pour l'homme ni pour la femme.
- Le non respect des règles sur les costumes sera pénalisé sur la note B selon l'importance de la faute.

### **9.3.2. Costumes en Artistique et Danse (Solo, Couple et In-Line)**

- Les costumes des femmes doivent être composés d'un justaucorps avec jupette.
- Les accessoires de toute nature sont interdits.

## **REGLEMENT C.N.P.A**